

# Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2015

du 1<sup>er</sup> décembre 2014

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2014<sup>1</sup>,  
arrête:*

## **Art. 1**

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
    - 301 514 000 francs de revenus,
    - 35 750 000 francs de chargessoit un bénéfice net de 265 764 000 francs, et
  - b. des investissements pour un montant de 5 700 000 francs,
- est approuvé.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 27 novembre 2014

Le président: Stéphane Rossini  
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 1 décembre 2014

Le président: Claude Hêche  
La secrétaire: Martina Buol

<sup>1</sup> Non publié dans la FF.

